

Commune d'ANDERLECHT
Monsieur G. Van Goidsenhoven
Echevin du Développement de la ville
Département Urbanisme
Place du Conseil, 1
B – 1070 BRUXELLES

V/Réf : 48646
N/Réf : AVL/KD /AND-2.203/s.555
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : ANDERLECHT. Rue Démosthène, 125.
Réaffectation de 2 commerces au rez-de-chaussée en 2 logements.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 06/05/2014, sous référence, reçue le 21/05, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 04/06/2014.

La demande concerne un bien qui se situe dans la zone de protection du Parc Forestier. Elle vise la réaffectation de 2 commerces au rez-de-chaussée en 2 logements. Pour ce faire, les 2 grandes baies de part et d'autre de la porte d'entrée seraient remplacées par des baies plus petites, correspondant aux baies des étages, sur un soubassement en pierre bleue plus élevé. Les nouveaux châssis seraient en PVC, à l'instar de ceux existant aux étages.

La CRMS n'a pas de remarque quant à la réaffectation en logements ni aux dimensions des nouvelles baies du rez-de-chaussée. Par contre, elle demande de privilégier des châssis en bois ou en métal (pas de PVC) et de profiter de cette phase de travaux pour remplacer les châssis des étages en PVC par des châssis en bois ou en métal.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies : - B.D.U. – D.M.S. : Mme Fr. Cordier (+ par mail MM. Th. Wauters, H. Lelièvre, Mmes Fr. Cordier, M. Muret, N. de Saeger) ;
- B.D.U. – D.U. : Mme S. Buelinckx.